Édition Septembre 2026

BP RPLFFP

diplôme de niveau 4

Brevet Professionnel

Responsable de Productions Légumières, Fruitières, Florales et de Pépinières

RNCP41838 (date de fin d'enregistrement : 31/12/2030)
Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

OBJECTIFS

Le BP forme des professionnels capables de conduire et de gérer une exploitation ou un atelier de production horticole en assurant la production, le suivi technique, l'organisation du travail et la commercialisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Public cible : lycéens, futurs lycéens,demandeur d'emploi.Cette formation est ouverte aux PSH.

Pré-requis : être titulaire d'un CAP agricole ou d'un CAP dans un autre domaine (sous réserve du résultat de l'entretien de positionnement)
Avoir entre 18 et 29 ans révolus (dérogations possibles sous conditions)

Conditions d'inscription : fournir un dossier d'inscription complet et passer l'entretien de positionnement

Modalités de sélection : CV, entretien de positionnement, avoir un maître d'apprentissage, satisfaire aux prérequis, test de positionnement

Autre voie d'admission : Missions locales

MODALITES DE RECRUTEMENT

Le secrétariat vous répond sous un délai de 8 jours ouvrés dès votre prise de contact. Si vous êtes intéressé-e, dès réception des pièces justificatives, le CFAA vous reçoit pour un entretien sous un délais d'un mois. Dès validation de votre candidature, nous vous répondons sous un délais de 10 jours ouvrés.
Des validations des acquis académiques sont possibles en fonction des diplômes.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en face à face,
- Travaux pratiques sur l'exploitation agricole,
- Intervenants professionnels,
- Visites en entreprise,
- Centre de documentation et d'Information.

Identification de la formation

Voie de formation : apprentissage

Durée : 910 heures en centre sur 2 ans

Rythme : 13 semaines en formation et 33 semaines en entreprise

Date d'entrée: septembre 2026

Indicateurs de performance

Nouveau diplôme

Taux de résussite : -

Taux de poursuite d'études : -

Taux d'insertion professionnelle : -

Taux de rupture : -

Taux de satisfaction : -

Responsables

Coordonnatrice de la formation
Ulda LAPIERRE

Référente handicap
Cynthia RANGGEH

Contact

CFAA de St-Joseph
24 rue Raphael BABET
97480 Saint-Joseph
Mail : cfa.st-joseph@educagri.fr
secrétariat : 0262 56 19 80

Plus d'informations

Accueil EPL
du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h00
et de 13h00 à 16h00

CONTENUS DE LA FORMATION

- UC1. Se situer en tant que professionnel de production horticole
- UC2. Assurer le pilotage technique des productions
- UC3. Réaliser les interventions sur les végétaux
- UC4. Intervenir sur les conditions de culture
- UC5A.Mettre en œuvre des actions de promotion de la filière horticole (optionnel)
- UC6B. Organiser une animation adaptée à tous public dans un espace végétalisé (optionnel)
- UC7C.Réaliser la vente directe des produits de l'exploitation ou de la pépinière (optionnel)
- UC8D.Réaliser les opérations de transformations des fleurs coupées (optionnel)
- UC9E. Réaliser les opérations de transformations des fleurs coupées (optionnel)
- UC10F.Réaliser les opérations de transformations des productions maraîchères (optionnel)

GRILLE DE SALAIRE (convention agricole)

Age de l'apprenti	moins de 18 ans	de 18 à 20 ans	de 21 à 25 ans	26 ans et plus
En 1 ière année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
En 2 ième année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC

DISPOSITIFS D'EVALUATION

Chaque UC correspond à une capacité globale du référentiel de compétences, soit à un bloc de compétences. Elle peut être obtenue indépendamment des autres.
A l'exception de la capacité C1, toutes les autres doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

APRES LA FORMATION

Il est possible à la fin de la formation de poursuivre ses études sur des formations de l'enseignement supérieurs (BTS, Licence) ou Certificat de Spécialisation dans les secteurs de l'agriculture, de l'horticulture et du paysage.

Le diplôme permet de s'insérer dans la vie active sur des métiers tels que Responsable de culture, chef d'équipe horticole, responsable de pépinière, exploitant agricole ou salarié qualifié dans les secteurs de l'horticulture et de l'arboriculture.

Plus d'information sur l'apprentissage

Statut : salarié-e
Rémunération : grille en vigueur

Aide à l'employeur :
jusqu'à 6 000 euros (sous conditions)

Selon le statut de l'entreprise, le financement de la formation est totalement pris en charge par l'OPCO.

Plus d'information sur la vie du centre

Internat sur demande
Resto-self sur demande
Parking
Activités socio-culturelles
Accompagnement social
Accéssibilté aux PSH

Nos réseaux

site internet
instagram
facebook
linkedin

AVANTAGES DU CHOIX DE CETTE FORMATION

Grâce à cette formation, l'apprenti-e découvrira un métier et ses pratiques lors de la formation, ainsi qu'une grande variété de métiers et d'entreprises où il/elle pourra exercer.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT

EPLEFPA SAINT JOSEPH
Lycée-CFA-CFPPA-Exploitation
Angélo LAURET

REGION REUNION
www.regionreunion.com